

## ACADEMIE D'ART de MEUDON et des Hauts-de-Seine

### RAPPORT FINANCIER 2022/2023

Cet exercice se caractérise par une perte de 387.33 € (trois cent quatre-vingt-sept euros et 33 centimes) contre une perte de 480,29€ l'an dernier.

Le nombre d'adhérents s'établit à 299 contre 260 l'année précédente (pour mémoire 304 adhérents avant Covid).

**L'année 2022-2023 est marquée par :**

- **la confirmation du retour à la normale après les années perturbées dues au Covid,**
- **une frilosité des adhérents quant aux engagements annuels,**
- **les inscriptions aux stages sont favorables à l'Académie mais nécessitent un travail de communication, promotion et gestion très consommateur d'énergie et de temps,**
- **une grande variété d'offres**
- **un engagement financier vers les jeunes qui, cependant, restent peu nombreux et une cotisation ramenée à 15€ pour les moins de 20 ans pour l'année 2023-2024,**
- **un accroissement significatif des recettes des ateliers libres.**

#### **RECETTES COURANTES**

Elles sont composées majoritairement par :

- les adhésions pour un montant de 8 970 € ;
- l'inscription aux ateliers libres pour un montant de 13 904 € contre 11 160 € l'an dernier
- le chiffre d'affaires généré par les stages pour 29 860 € (dont 150 € hors les murs en et 3 200 € pour le cycle découverte (toujours une réussite en termes de remplissage).

D'autres recettes sont également comptabilisées. Elles représentent :

- des ventes à prix coûtant de terre pour les sculpteurs et les céramistes et les participations aux fournitures quand les inscriptions sont faites fournitures incluses pour 4 408 € ;
- des redevances perçues sur les inscriptions aux cours annuels pour le travail administratif et de suivi des adhérents ; pour mémoire, il s'agit d'un % assis sur les prix des cours annuels et non reversés aux artistes intervenants pour une somme de 2 334 € (Chiffre d'affaires géré au nom des artistes 77 720 €) ;
- des participations à la rémunération des modèles vivants demandées aux adhérents qui travaillent avec ces derniers pour 7 012 €.

Enfin des produits financiers pour 639 €.

## **DEPENSES**

Elles traduisent le fonctionnement « normal » de l'association compte tenu de la variété de ses activités et des deux sites de fonctionnement.

- les achats de matières pour toutes les activités de l'Académie : cours, modules et académie hors les murs. Ils comprennent aussi les achats collectifs de terre. L'ensemble de ces achats s'élève à 4 754 € ;
- des actions de publicité et de promotion de l'association (forum, expositions...) pour un montant de 1 472 €
- le remplacement de petit outillage nécessaire au fonctionnement des ateliers : produits d'entretien, ampoules, réparations et aménagements divers pour 113 €
- les honoraires versés aux artistes intervenants pour les activités de stages pour 21 447 €
- les coûts de fonctionnement propres aux tâches administratives à savoir 3 995 € (fournitures, téléphone, assurance, internet, abonnement comptable et frais bancaires dont 706 € de commissions prises en charge par l'Académie pour les paiements sur le site) ;
- la rémunération de la permanente pour un montant global de 37 128 €.
- Formation permanente 1 402 €

La dotation aux amortissements des matériels s'élève à 1 205 €. La rénovation du site a eu lieu pour cet exercice seule une partie du coût a été prise en compte. (Coût du site 10710 €. Attention l'amortissement du site représentera une charge de 4990 € pour l'exercice 2023 2024)

## **Analyse du financement de l'association**

- Au 31 août 2023, la trésorerie de l'Académie est de 55 863 € dont 48 604 € d'inscriptions relatives à l'exercice 2023-2024.
- Les dettes représentent la dette sociale (9 864 €) qui comprend les charges sociales d'août 23 et la dette vis-à-vis de L'URSSAF au titre du Covid. Le plan d'apurement nous a été proposé et nous remboursons toujours mensuellement les cotisations dues et ce jusqu'en 2025...
- La subvention de la Ville à hauteur de 14 250 € apparaît indispensable aux équilibres financiers de l'association.
- La prise en charge des activités jeunes (réductions accordées et tarifs privilégiés) représente un coût de 533 € pour quelques jeunes. L'académie s'est inscrite au dispositif PASS Jeunes du département qui permet à chaque jeune d'utiliser un portefeuille numérique à hauteur de 80 € pour l'inscription à des activités culturelles.

Au 31 Août 2023, le fonds associatif s'élève à 4 714 €.

Claude Alazard /  
Catherine Munoz  
Trésorières de l'Académie d'art de Meudon  
et des Hauts-de-Seine

